

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1017.2007.TREATIES-14 (Notification Dépositaire)

CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES
PERSISTANTS

STOCKHOLM, 22 MAI 2001

ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ANNEXE G¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

En référence à la notification dépositaire C.N.242.2006.TREATIES-6 du 27 mars 2006 transmettant le texte de l'Annexe G, aucune des Parties à la Convention n'a communiqué au Secrétaire général une notification de non-acceptation de l'Annexe G dans un délai d'un an à compter de la date de sa circulation. Conformément aux alinéas b) et c) du paragraphe 3 de l'article 22 de la Convention, l'Annexe G est entrée en vigueur pour toutes les Parties à la Convention qui n'ont pas soumis de notification de non-acceptation à l'expiration du délai stipulé ci-dessus, soit le 27 mars 2007.

Le 31 octobre 2007



¹ Voir notification dépositaire C.N.242.2006.TREATIES-6 du 27 mars 2006 (Adoption de l'annexe G).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.